



**FASMI**



Le 1<sup>er</sup> décembre 2015



## Le détail des renforts prévus dans la justice au cours des deux prochaines années (PLF 2016)

Par [Julie Robelet](#)

Le Sénat adopte, jeudi 26 novembre 2015, un [amendement](#) du gouvernement qui permettra à la Chancellerie de disposer, au cours des deux prochaines années "de 2 500 postes nouveaux". Parmi ces créations d'emploi, "1 175 seront attribués aux juridictions, en priorité au pôle antiterroriste évidemment, à la fois au siège et au parquet", indique la garde des Sceaux, Christiane Taubira lors de la discussion en séance publique du PLF pour 2016. L'administration pénitentiaire bénéficiera de 1 100 postes et la protection judiciaire de la jeunesse se verra octroyer 75 postes. "Enfin, 150 postes seront affectés aux services généraux, notamment aux services informatiques – à la Pnij, mais pas seulement — à la consolidation de Cassiopée et d'autres applications informatiques, que ce soit le casier judiciaire ou la gestion des détenus, par exemple", détaille la ministre de la Justice.

"Comme l'a annoncé le président de la République au Congrès le 16 novembre 2015, le ministère de la Justice bénéficiera de 2 500 créations d'emplois supplémentaires, sur les deux années 2016 et 2017", rappelle l'amendement adopté au Sénat, jeudi 26 novembre 2015 ([lire sur AEF](#)). Ces créations de postes "s'ajoutent aux 1 584 postes supplémentaires déjà programmés sur le triennal 2015-2017 et aux 950 postes créés au titre du plan de janvier dernier, ce qui porte le nombre de créations de postes sur le triennal à 5 284 postes et plus de 6 100 créations nettes de postes depuis 2012", précise le texte ([lire sur AEF](#)).

### RENFORCER LE PÔLE ANTITERRORISTE

"L'action de la justice contre le terrorisme doit pouvoir s'appuyer sur l'engagement des juridictions pénales, notamment des juridictions interrégionales spécialisées, chargées de traiter la délinquance organisée dont on connaît désormais avec certitude les liens étroits et structurés avec le financement du terrorisme", souligne le gouvernement dans cet amendement. Il précise que "407 ETP titulaires (magistrats ainsi que greffiers et administratifs) seront recrutés dès 2016 et 200 assistants de justice spécialisés renforceront immédiatement les juridictions concernées pour mettre à la disposition des magistrats l'expertise de haut niveau nécessaire à la conduite d'enquêtes complexes sur les affaires de terrorisme". Les juridictions doivent par ailleurs "être sécurisées face au risque terroriste potentiel : 18,5 millions d'euros sont prévus en 2016 pour financer les travaux et équipements nécessaires".

Le pôle antiterroriste de Paris "sera prioritaire", souligne l'amendement. "Dès à présent, sont en voie d'affectation six magistrats supplémentaires pour le parquet et le parquet général de Paris et cinq pour les juridictions de jugement, l'effectif des juridictions anti-terroristes devant être porté à 80 dès janvier 2016, soit +16 % par rapport à l'effectif actuel." Les services d'enquête et les magistrats antiterroristes doivent en outre "pouvoir recourir, dans le cadre de la procédure judiciaire, à un large éventail de techniques et d'expertises coûteuses, fortement sollicitées dans le cadre des enquêtes antiterroristes. 54 millions d'euros viendront abonder le budget des frais de justice en 2016 à cette fin".

Interrogée en séance publique sur la durée de formation des magistrats recrutés en renfort, Christiane Taubira affirme : "Lorsque je dis que je renforce la lutte antiterroriste sur Paris en augmentant les effectifs de 16 % en janvier 2016, je déplace évidemment des magistrats professionnels en exercice ailleurs. Cependant, cet ailleurs-là ne sera pas complètement dépouillé dans la mesure où l'arrivée des nouvelles promotions permet de remédier aux vacances de postes." Elle précise cependant qu'il faut "31 mois pour former un magistrat".

## **MOYENS DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION**

Le gouvernement rappelle par ailleurs que l'administration pénitentiaire assure actuellement "la détention de 216 personnes écrouées pour des affaires de terrorisme". "La construction déjà engagée de 13 établissements pénitentiaires sera accélérée, les 3 200 nouvelles places de prison correspondantes devant permettre de garantir des conditions de détention sécurisées et des prises en charge dignes et efficaces des détenus", précise-t-il. Les effectifs supplémentaires prévus par cet amendement "seront plus particulièrement concentrés sur les moyens de lutte contre la radicalisation en prison et la sécurisation des extractions judiciaires, afin d'éviter tout risque d'évasion d'individus dangereux". L'amendement prévoit également "plus de 16 millions d'euros de revalorisation des primes" dès 2016 afin "d'attirer et fidéliser les vocations pour le service public pénitentiaire". Il précise que 20 millions d'euros seront également consacrés à des "travaux de rénovation et de sécurisation des établissements" et que "l'École nationale de l'administration pénitentiaire sera renforcée afin d'assurer la formation d'effectifs plus importants".

Pour la protection judiciaire de la jeunesse, "70 éducateurs seront affectés dès janvier 2016 dans les services ciblés" qui prennent en charge ces adolescents "pouvant basculer dans la radicalisation violente". Cinq personnes seront en outre "recrutées pour assurer la formation des éducateurs à la prévention et la lutte contre la radicalisation".

## **"BOND TECHNOLOGIQUE ET INFORMATIQUE"**

Lors de l'examen de l'amendement en séance publique au Sénat, la garde des Sceaux a par ailleurs insisté sur la nécessité pour le ministère de la Justice de "faire un bond technologique et informatique afin d'être plus performants que les cyberterroristes et les cybercriminels". Selon Christiane Taubira, "il y a un fort rattrapage à faire en matière informatique dans ce ministère".

L'amendement prévoit que "la mise en place de la plateforme nationale des interceptions judiciaires sera accélérée et son efficacité sera renforcée pour répondre à l'évolution rapide des outils de communication dont se servent les réseaux terroristes". Ainsi, 20 ETP et 6,5 millions d'euros supplémentaires seront consacrés au développement de la Pnij. "L'ensemble des applicatifs utilisés dans la chaîne pénale sera également rénové et sécurisé afin d'améliorer la performance et la fiabilité de la chaîne pénale", précise le gouvernement.

Renforcement de la douane et du SGDSN

Le renforcement des effectifs douaniers souhaité par le président de la République se traduira en 2016 par "500 recrutements supplémentaires de personnels affectés à la branche surveillance et au renseignement. Ces recrutements entraîneront une augmentation des emplois à hauteur de 267 ETPT", précise un [amendement](#) proposé par le gouvernement. Les crédits de rémunération du programme "facilitation et sécurisation des échanges" seront en conséquence "abondés de 12,9 millions d'euros". L'amendement précise en outre que "le relèvement du niveau de protection des personnels et des sites ainsi que des moyens de détection de la douane nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 20,2 millions d'euros".

Le gouvernement propose par ailleurs de renforcer "les moyens dédiés au renseignement et au pilotage de la défense et de la sécurité nationale" par un [amendement](#) prévoyant notamment une majoration de 10 millions d'euros de crédits de paiement à destination du SGDSN (secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale) et 250 000 euros de crédits de personnel, pour "renforcer les moyens d'action du groupement interministériel de contrôle".

## **le bureau national**